



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Terres d'avenir

## - AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

### 1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

### 2. Procédure de passation :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1<sup>o</sup>, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

### 3. Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten

### 4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet de confier au prestataire une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclable entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten.

Il s'agit d'un marché simple à tranches comprenant les éléments de mission rappelés ci-après, et détaillés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant programme de l'opération.

Ces dispositions seront complétées par le mémoire méthodologique et technique du titulaire fourni à l'appui de son offre, et par les articles R.2431-1 à R.2431-3 du Code de la Commande Publique.

L'enveloppe financière totale prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à la somme de 1 060 000 € HT décomposée comme suit :

- Tronçon 1 - Saint-Louis – Bartenheim la Chaussée : 375 000 € HT
- Tronçon 2 - Bartenheim – Brinckheim : 310 000 € HT
- Tronçon 3 - Brinckheim – Kappelen : 150 000 € HT
- Tronçon 4 - Kappelen – Stetten : 225 000 € HT



Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- SAINT-LOUIS, BARTENHEIM, BRINCKHEIM, KAPPELEN et STETTEN.

#### 5. Classification CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71300000 - 1	Services d'ingénierie

#### 6. Durée du marché :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux de la dernière tranche exécutée. La durée prévisionnelle maximale du marché (toutes tranches exécutées) est de 48 mois.

#### 7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.  
Délai global de paiement : 30 jours.  
Les prix sont révisables lors de l'établissement de chaque décompte.
- Cautionnement et garanties exigées : aucune retenue de garantie ne sera appliquée.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans les conditions du marché.



## 8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
  - La description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant (sauf le DC1).

## 9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

## 10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).



## 11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

## 12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>**.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## 13. Autres informations :

Le marché est décomposé en une tranche ferme (TF) et 4 tranches optionnelles (TO) (cf. article 3.2.2 du règlement de la consultation).

Le pouvoir adjudicateur prend seul la décision d'affermir ou non une tranche optionnelle. Sa décision est notifiée par ordre de service dans un délai maximum de 6 mois suivant la date de réception sans réserve des prestations de la dernière tranche exécutée. Il est précisé que l'exécution des tranches optionnelles affermies pourra être concomitante.

Il n'est pas prévu de versement d'une indemnité en cas de retard dans l'affermissement de la tranche optionnelle. Il n'est pas prévu de versement d'une indemnité en cas de non-affermissement de l'une ou l'autre tranche optionnelle.



La valeur technique des offres sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire méthodologique et technique fourni par le candidat. La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

➤ Méthodologie de travail et cohérence de l'offre : **60 Points**

Pertinence de la méthodologie de travail, au regard des enjeux de l'opération définis par la maîtrise d'ouvrage, des éventuelles pistes d'amélioration, d'optimisation et de soutien au développement durable dont elle pourrait faire l'objet ;  
Cohérence du planning prévisionnel proposé

➤ Moyens humains et techniques dédiés : **40 points**

Qualité et pertinence des moyens humains dédiés, au regard notamment de leur organisation, du temps passé pour chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre, et par type d'intervenant ;

Qualité et pertinence des moyens techniques dédiés à la mission.

#### 14. Date limite de réception des offres :

Lundi 21 juin 2021 à 16h00

#### 15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24



16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 21 mai 2021

